**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Arrêté du 26 mai 2014**
**Modifiant l'arrêté du 12 mai 2014 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux**

**NOR : AGRG1412132-A**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 241-1 et les articles R. 241-25 à R. 241-26 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéfice pas d'une reconnaissance automatique en France ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2013 relatif aux épreuves pour l'année 2014 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 10 avril 2014 ;

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Le point 4 de l'article 1er de l'arrêté du 12 mai 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
- Madame VACHER (Mylène), née le 21 avril 1989 à BEGLES, demeurant 2, chemin Lalaurie – 33140 VILLENAVE-D'ORNON.

**Article 2**

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 30 MAI 2014

Pour le Ministre et par délégation

Patrick DEHAUMONT